



## OQTF et regroupement familiale

Par **Ikram29**, le **07/12/2023** à **12:18**

Bonjour j'ai besoin d'informations sur ma situation S'il vous plaît, nous nous sommes rencontrés moi et mon mari ici en France nous voulions faire l'acte de mariage en Italie étant moi de nationalité italienne, je suis partie avant lui puis il m'a rejoint quand il est entré à la frontière entre la France et l'Italie ils l'ont arrêté parce qu'il n'avait pas de papiers ils l'ont mis dans un centre de rétention à Lyon et ils lui ont donné un OQTF et IRT et l'ont signalé dans le SIS et ils l'ont expulsé en Algérie j'ai dû aller en Algérie et nous avons fait l'acte en Algérie maintenant nous avons demandé un visa de regroupement familial pour l'Italie mais l'ambassade a vu le SIS et ils lui ont informé qu'ils doivent contacter le ministère de l'intérieur français cela fait un mois mais pas de réponse. Combien de temps dure cette procédure le ministère acceptera-t-il ou lui donnera-t-il un refus, (il reste 6 mois avant la fin de l'OQTF) comment dois-je faire, y a-t-il une solution ?

Merci à ceux qui répondront

Bien cordialement

Par **youris**, le **07/12/2023** à **14:27**

bonjour,

l'administration française peut toujours refuser un titre de séjour à un étranger pour risque de trouble à l'ordre public.

il y a des conditions à remplir pour le regroupement familial, voir ce lien :

[regroupement familial](#)

salutations